

A CONSERVER

DOSSIER D'INSCRIPTION **MERCREDIS ET VACANCES**

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AU DOSSIER

Dans tous les cas

- Fiche Inscription.
- Fiche Renseignements.
- Fiche Facturation.
- Fiche Sanitaire de Liaison.
- Copie de pages de vaccinations (carnet de santé).
- 1 photo de l'enfant découpée au format identité.
- Copie de l'attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE en cours de validité
- Copie de l'attestation CAF ou copie intégrale de l'avis d'imposition des deux parents (basés sur les revenus N-2).
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- S'il y a lieu, copie de la page du jugement précisant lieu de résidence de l'enfant et modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Pour la participation aux activités nautiques – enfants de 6 ans et plus

- Test anti panique validé par un maitre-nageur.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté

Informations accueil des mercredis et vacances

Mercredis : fonctionnement de 8h00 à 18h00.

- L'accueil matin se déroule à la maternelle pour tous les enfants entre 8h00 et 9h00.
- Le départ à 11h30 se déroule à la maternelle pour tous les enfants inscrits à la ½ journée.
- Le départ le soir se déroule à partir de 16h45 jusqu'à 18h00 :
 - à la maternelle pour les enfants de moins de 6 ans
 - à la villa les chênes pour les enfants de plus de 6 ans.

Vacances : fonctionnement de 8h00 à 18h00.

- L'accueil matin se déroule à la maternelle pour tous les enfants entre 8h00 et 9h00.
- Le départ le soir se déroule à partir de 16h45 jusqu'à 18h00 :
 - à la maternelle pour les enfants de moins de 6 ans
 - à la villa les chênes pour les enfants de plus de 6 ans.

Informations absences et facturation

En cas d'absence de votre enfant, il vous appartient de prévenir l'enseignante de votre enfant soit par email ou par téléphone. Concernant la restauration scolaire et le périscolaire vous devez également informer les services de l'absence de votre enfant soit par téléphone soit par email au guichet unique de la mairie.

Les absences pour maladie ne sont décomptées que si vous fournissez un certificat médical à l'accueil de loisirs ou au guichet unique de la mairie.

Attention, ne seront décomptées de la facturation, que les absences suivantes :

- Maladie de l'enfant **avec certificat médical**.
- Période **d'absence signalée et programmée** en collaboration avec l'équipe enseignante et le guichet unique.
- Les **modifications** exceptionnelles de planning **signalées au plus tard 8 jours avant**.
- Séjours de l'enfant en classe découverte.
- Sortie de l'enfant avec l'école.

Sans information de votre part, il n'y aura aucune déduction d'absence.

L'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Les parents de l'enfant :

Responsable 1 :

Père Mère Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Lieu de travail (ville) :

Responsable 2 :

Père Mère Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Lieu de travail (ville) :

Situation des parents : Célibataire Mariés Concubins Pacés Divorcés Séparés Veuf (ve)

Dans le cadre de divorce ou de séparation des parents, la garde de l'enfant est établie comme suit

Résidence chez la mère Résidence chez le père Résidence alternée (fournir jugement)

Régime général CAF des Alpes Maritimes

Numéro :

Autorisez-vous le personnel habilité des services de la commune à consulter « Caf.fr » pour connaître votre Quotient Familial ?

Oui Non

SI NON : Justificatifs à fournir obligatoirement : avis d'imposition ou de non-imposition N-1 (sur les ressources N-2) intégral.

Régime agricole Autre régime

En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Personnes autorisées à venir récupérer l'enfant :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des services. Les destinataires des données sont le Carrefour unique et les services de la mairie-partenaire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la caisse des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

INSCRIPTION VACANCES ET MERCREDIS
Enfance Scolaire / Loisirs Enfance Jeunesse

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (en période scolaire uniquement 8h00/18h00, tarifs selon les revenus), inscription à compter du et pour toute l'année scolaire.

Tous les mercredis MATIN sans repas, de 8h00 à 11h30 Tous les mercredis JOURNEE avec repas de 8h00 à 18h00

En cas de modification exceptionnelle de planning, vous devez impérativement le signaler par email : cish@ville-theoulesurmer.fr et quichetunique@ville-theoulesurmer.fr au plus tard 8 jours avant, afin de ne pas être facturé. Les absences pour maladie ne seront décomptées que si vous fournissez un certificat médical.

VACANCES SCOLAIRES - Hors périodes de vacances scolaires uniquement 8h00/18h00. Tarif selon les revenus.
EICHÉ DE RESERVATION A TELECHARGER SUR LE PORTAIL FAMILLE

Droit à l'image : J'autorise la prise de vues, les photographies et la reproduction et la diffusion de ces clichés, images ou reportages où figure mon enfant, dans l'ensemble des publications, **éditées par la ville de Theoule-sur-Mer**, sans contrepartie financière et sans limitation de temps : Oui Non

Autorisation de sortie : J'autorise mon enfant à sortir seul(e) de l'établissement (**+de 6ans**) : Oui Non
Une décharge de responsabilité vous sera demandée

FACTURATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Nom et prénom du payeur :

Je souhaite recevoir mes factures par courrier

Je souhaite recevoir mes factures par E-mail

La ville de Theoule-sur-Mer a mis en place une facturation unique. Désormais, les familles reçoivent une seule facture mensuelle pour l'ensemble des activités : petite enfance et enfance. J'atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement restauration scolaire, activités périscolaires, accueils de loisirs et du ramassage scolaire et s'engageant à s'y conformer.

Fait à Theoule-sur-Mer, le

Signature





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

LES VACCINS : (selon le carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie					
Tétanos					
Poliomyélite					
Ou DT Polio					
Ou Tétracoq					

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX (pour les enfants disposants d'un P A I (Protocole d'Accueil Individualisé))

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le temps périscolaire et extrascolaire oui non
Si oui, vous devez mettre en place un P A I ou le joindre accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments correspondants. Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine et les nom et prénom de l'enfant doivent marqués en majuscule sur chaque boîte, dans laquelle il doit y avoir obligatoirement la notice d'origine. Attention : aucun traitement médical ne pourra être administré sans mise en place d'un P A I accompagné de l'ordonnance médicale

ALLERGIES ET REGIME PARTICULIER

Allergie médicamenteuse	Allergie alimentaire	Asthme	Régime alimentaire
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Avec mise en place d'un P A I <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Avec mise en place d'un P A I <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> Attention pas de repas de substitution
	Aliment concerné		

Recommandations santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) dates et précautions à prendre

LES MALADIES

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire	Scarlatine
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des services. Les destinataires des données sont le Centre scolaire et les services de la municipalité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-209 du 6 février 2004, vous pouvez exercer vos droits de consultation, de modification, de suppression ou de transmission des données vous concernant à la mairie des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Recommandations utiles des parents (lunettes de vue, lunettes, prothèse auditives, prothèses dentaires...)

Assurance responsabilité civile	Nom de l'assurance	N° de contrat
Assurance responsabilité individuelle accident	Nom de l'assurance	N° de contrat
Coordonnées du médecin traitant	Nom du médecin	N° de téléphone

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____

Responsable légal de l'enfant (nom, prénom) _____

Déclare exacts les renseignements portés sur la fiche sanitaire de liaison et autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

CONTACT (Personne à contacter en cas d'urgence)

Nom Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Fait à Théoule-sur-Mer, le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des services. Les destinataires des données sont le Centre scolaire et les services de la municipalité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-209 du 6 février 2004, vous pouvez exercer vos droits de consultation, de modification, de suppression ou de transmission des données vous concernant à la mairie des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Contacts

La commune de Théoule-sur-Mer a développé le portail familles, permettant à l'utilisateur de créer son compte et de bénéficier de services à distance.

Outil moderne et performant facilitant vos démarches.

A partir de votre espace personnel vous pouvez :

- Renseigner, modifier vos informations personnelles (téléphone, email de contact)
- Télécharger les documents (inscriptions aux différentes activités)
- Payer et consulter l'historique de vos factures
- Être informé des actualités et visualiser les programmes d'activités
- Consulter les règlements de fonctionnements des structures

Un accès facile ! Il se fait directement sur le site : <http://portailfamille.theoule-sur-mer.fr>

Service	Téléphone	Email
Service Enfance Scolaire Guichet Unique, 1 place Général Bertrand 06590 Théoule-sur-Mer	04.92.97.47.77	guichetunique@ville-theoulesurmer.fr
Service Animation Jeunesse Accueil de Loisirs, Périscolaire et Club Ados Impasse Léon Montier 06590 Théoule-sur-Mer	04.92.97.75.98 06.19.96.30.05	clsh@ville-theoulesurmer.fr

